



VENT DE TERRE

SCRLFS

Amour – Humilité - Respect

Rapport de gestion du conseil d'administration

AG du 15/04/23

Exercice 2022

Table des matières

Mehagne : les derniers aménagements	2
Par Vincent.....	2
La nouvelle Epicerie :	2
Par Gwenaelle	2
Nouveaux venus :.....	3
Par Sarah	3
Les paniers :	5
par Denis	5
Points généraux :	5
Points pratiques :	5
La presse à fruits de Tavier :	6
par Julian	6
L'auto-cueillette à Tilff :	7
Par Julian	7
Les aménagement sur le terrain de Tilff :	7
par Julian	7
La vie du CA :.....	8
Par Julian	8
La coopérative vit :.....	8
Par Christian	8
2022 en chiffres :	9
Par Christian	9
Analyse des revenus et des charges:	10
Vent de terre, c'est aussi une ASBL	13
Décisions soumises aux votes	13
Une conclusion en images	13

Mehagne : les derniers aménagements

Par Vincent

En 2022, nous avons placé tous nos efforts dans la mise en place de la nouvelle épicerie.

Construction d'une pergola, pose d'un bardage sur cette même pergola, construction d'une réserve afin de stocker les aliments de l'épicerie, et enfin construction d'un abri sous forme de carport pour confectionner nos paniers juste en face de la chambre froide.

Tous ces aménagements ont pu voir le jour grâce à nos précieux bénévoles qui se reconnaîtront.

Ces aménagements nous permettent également de vous accueillir avec plus de confort et d'efficacité et nous permettent en terme de logistique de gagner beaucoup de temps.

Afin d'organiser nos 2 fêtes annuelles (fête du printemps et fête de la gratitude), nous avons construit une petite scène qui nous permet d'accueillir des petits groupes de musique

La liste des aménagements prévus dans le design diminue d'année en année, nous arrivons au bout de nos objectifs initiaux en terme d'implantation.

La nouvelle Épicerie :

Par Gwenaelle

L'épicerie a ouvert ses portes le 25 mai 2022. Cette ouverture fait suite à notre volonté de se diversifier et de proposer une gamme plus élargie de produits locaux/bio/en vrac dans notre magasin de Mehagne. Plus globalement, c'est aussi s'inscrire dans une vision d'autonomie alimentaire locale.

Les objectifs recherchés sont multiples :

- Retrouver du plaisir pour faire ses courses localement de manière écoresponsable en se (re)connectant au terroir, aux produits sains, aux saveurs et aux savoir-faire locaux.
- Simplifier son quotidien en faisant la grande majorité de ses achats, non seulement alimentaires mais également ce dont on a besoin au quotidien dans un seul magasin.
- (Re)découvrir un lieu convivial, qui se veut un lieu d'échange, créateur de liens sociaux et entouré d'une nature apaisante.

Après maintenant presque 1 an d'ouverture, nous sommes satisfaits du fonctionnement du magasin et les objectifs nous semblent atteints. Les clients ont été au rendez-vous dès le début avec un pic au mois d'août. Les retours sont globalement positifs et nous avons pu fidéliser une bonne centaine de clients qui viennent au magasin chaque semaine.

Toutefois, nous avons pu constater une baisse nette de la clientèle lors des vacances et congés scolaires (ex. congé de Toussaint, congé de Carnaval). La météo joue également un rôle important dans les habitudes d'achat ; par exemple, dès qu'il fait pluvieux ou froid, il y a nettement moins de monde.

Au fil de l'année, nous avons pu mettre en place une communication par Facebook, Instagram et newsletter qui semble porter ses fruits.

Nous avons également participé à quelques appels à projets autour du zéro déchet et du circuit court mais sans être sélectionnés pour le moment.

Les objectifs pour l'année 2023 sont d'attirer et de fidéliser davantage de consommateurs, de participer au marché des saveurs d'Embourg afin de nous faire connaître davantage dans la commune, d'organiser des dégustations avec des producteurs locaux et de continuer à promouvoir nos légumes, le circuit court et les producteurs locaux.

Merci à toutes les petites mains qui m'aident au magasin, elles se reconnaîtront 😊

Nouveaux venus :

Par Sarah

Suite au départ de Raphaël et Laurence en Décembre 2021 et aux nombreux changements mis en place durant l'année 2022 sur le terrain de Tilff et de Mehagne, nous avons le plaisir de compter parmi les membres de l'équipe Vent de Terre, trois nouveaux venus. Denis Raets pour la partie maraîchage et gestion rôle panier, Gwenaëlle Tyberghein pour la gestion de notre nouvelle épicerie et Eléonore Nagelmackers pour la gestion secrétariat de Vent de Terre.

Rencontre avec chacun d'eux dans une petite biographie.

Denis, architecte depuis 2006 et passionné par ce métier qui m'a apporté énormément mais qui devenait assaillant au quotidien tant les charges pesant sur l'architecte sont devenues

incommensurables. J'avais besoin de retrouver du sens en prenant un tournant dans ma vie professionnelle.

Les premiers contacts avec Vent de Terre ont eu lieu via Vincent. Quelques après-midi aux champs plus tard, l'envie ne me quitte plus de retourner greliner le sol et repiquer des plants.

Mon parcours d'intégration débute rapidement, en février 2022. Je découvre beaucoup plus qu'un nouveau métier. C'est une nouvelle manière de penser son rapport au travail, au groupe, à la nature, à soi... J'apprends la gouvernance partagée, véritable application de ce que je pressens comme moyen de sortir de l'impasse de nos démocraties représentatives et de nos structures pyramidales qui nous empêchent tout changement radical pourtant nécessaire !

Et par-dessus tout je découvre des personnes incroyables, impliquées, généreuses, attentives, des gens bons comme on dit :-)

Gwenaelle, Ingénieure civil de formation, a travaillé pendant 12 ans dans un bureau d'étude liégeois en tant que chef de projet. En mars 2020, elle décide de changer de cap avec l'envie de donner plus de sens à son travail.

Après une année à s'occuper full time de ses 3 enfants pendant la « pause » du covid, elle trouve sa nouvelle voie chez Vent de Terre.

Ce projet, elle le connaît bien... Elle le suit avec sa famille depuis le démarrage à Tilff, en tant que coopératrice et comme cliente des paniers de légumes.

Petit à petit, les idées germent et c'est dans le nouveau projet d'épicerie locale qu'elle concrétise son projet et donne son énergie positive depuis septembre 2021, d'abord comme bénévole puis comme membre à part entière que l'équipe de Vent de Terre depuis avril 2022.

Passez la porte du magasin, elle vous accueillera avec le sourire et sera toujours disponible pour vous conseiller sur les produits et les producteurs locaux qu'elle sélectionne soigneusement...

Eléonore, heureuse maman de 2 enfants, Arthur et Lou, a commencé son parcours professionnel dans l'événementiel. Ensuite, après plus de 10 années en tant que Directrice des Ressources Humaines dans la PME familiale de son père, certaines épreuves de la vie l'ont poussée à choisir une autre voie. En quête de sens et de mieux-être, elle est devenue réflexologue professionnelle, coach, fabrique des bijoux et a choisi d'intégrer l'équipe de Vent de Terre à temps partiel pour participer, à sa manière, à ce beau projet.

En CDI depuis janvier 12 heures par semaine. Elle travaille généralement les mardis et mercredis pour Vent de Terre .

Les paniers :

par Denis

Fin 2022, l'équipe convient qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications sur la formule paniers. L'équipe a le sentiment que la formule est trop souvent prise pour un "collect&go" et s'éloigne du principe du consommateur.

Les grosses pierres d'achoppement sont les annulations intempestives et les commandes parfois nettement inférieures au montant de base.

Les réflexions sont menées en réunion stratégie avant le week-end d'hiver, lors duquel on décide d'apporter les modifications suivantes :

Points généraux :

- * Une charte beaucoup plus claire devra être ratifiée par tous les clients paniers (actuels ou nouveaux)

- * La charte prévoit un maximum de 4 annulations sur l'année (correspondant aux congés légaux). Au-delà de 4 annulations, les paniers seront tout de même comptabilisés.

- * La possibilité que le consommateur puisse modifier son panier en ligne, principe qui nous est cher, est conservé. Néanmoins le montant du panier ne pourra être inférieur au montant de base (8 € par mangeur / semaine)

- * Les périodes de 17 semaines sont conservées mais on ajoute la possibilité d'un engagement annuel qui donne droit à un bon d'achat de 25 euros au magasin + un sac vent de terre.

- * Point crucial, les paniers ne sont délivrés que si le compte a bien été provisionné

=> En pratique, odoo (logiciel de gestion des paniers et du magasin), ne permet pas de vérifier de manière automatique les annulations, les montants de paniers inférieurs au montant de base ou les provisions non réglées. Cette gestion continuera de reposer sur Eléonore, qui fait un travail remarquable de suivi depuis la prise en charge de cette tâche!

Points pratiques :

- * La livraison sur Beaufays est supprimée le vendredi (les clients ont été avertis et ont simplement changé de jour de livraison). Cela simplifie nettement la logistique.

* Les gros légumes seront vendus à la pièce et non plus au poids (difficulté pour le consommateur d'estimer la bonne quantité et pour nous également car les gros légumes peuvent avoir des tailles très différentes en fonction de la saison...)

* Les sachets réutilisables sont remplacés par des sachets en carton neufs. Le temps perdu à la recherche des sachets, les sachets qui ne sont jamais rapportés et leur état de saleté ont eu raison de cette façon de procéder ! Néanmoins nous demandons que les sachets en carton nous soient rapportés si leur état permet une réutilisation.

=> Ces points ont déjà été mis en pratique et permettent de gagner en confort et en temps lors de la confection des paniers.

Au-delà des modifications à apporter à la formule, un gros travail de communication est en cours afin de réaugmenter le nombre de mangeurs.

En effet, à l'heure actuelle, le nombre de mangeurs est insuffisant et doit absolument être compensé rapidement. Une commande du CPAS permet de "combler" un trou d'environ 16 mangeurs, mais il nous en manque toujours environ 35 pour parvenir aux 200 prévus au plan financier.

La mise en place de la charte et des moyens de communication (flyers, post Facebook, document PDF expliquant la formule panier, texte pour le site internet,...) sont prêts pour la diffusion. Les jours qui viennent vont être mis à profit pour ratisser large !

Nous visons dans un premier temps les entreprises proches de nous (Galler, Réno énergie,...).

La presse à fruits de Tavier :

par Julian

Pour cette quatrième année de pressage de fruits à Tavier, les pommes étaient tout à fait au rendez-vous.

Cette année, nous avons pressé pas moins de 63.485 kg de pommes et poires.

Après 27 jours de presse, notre super équipe aura manipulé environ 45.000 bouteilles, soit plus du triple de l'année passée.

En plus des jus embouteillés pour nos clients, nous avons encapsulé quelques centaines de bouteilles de jus pour VDT en vente au magasin, dans les paniers et chez certains de nos partenaires.

Autre que le jus de Pomme, nous avons également produit du jus de Poire et Pomme-Poire, Pomme-Groseille et Pomme-Cassis. Cassis et groseilles venant de notre champ de Tilff.

Encore merci à Christian pour la logistique, Julian pour la gestion de l'agenda clients et surtout à nos super saisonniers (Julien, Laurent, Morgane et Mégane, Thomas) sans qui tout ce travail n'aurait pas été possible.

L'auto-cueillette à Tilff :

Par Julian

Suite à de longues discussions fin 2021, l'équipe a pris la décision de passer l'ensemble du site de Tilff en auto-cueillette passant de 30 mangeurs en 2020-2021 à 160 en avril 2022.

Mais, l'auto-cueillette c'est quoi au juste ?

C'est un principe d'abonnement à l'année qui permet de venir récolter soi-même les légumes au champs. Chaque semaine la composition de la récolte change en fonction de la maturité des légumes et on peut venir les chercher quand on veut.

Ce système nous enchante vraiment et est gagnant-gagnant autant pour nous que pour les cueilleurs. Il nous permet de vendre l'ensemble de nos légumes début de saison (abonnement annuel) de pouvoir cultiver plus par maraicher (car pas de travail de récolte et de commercialisation). Les cueilleurs de leur côté bénéficient de légumes frais au moment souhaité et à moindre prix. Cela nous apporte également de fabuleuses rencontres.

Les aménagements sur le terrain de Tilff :

par Julian

Cette année 2022-2023 a vu plusieurs changements/améliorations sur le terrain de Tilff.

Tout d'abord la fermeture définitive du magasin qui a laissée place à l'auto-cueillette sur l'ensemble du site. Afin de pouvoir accueillir 160 mangeurs et que ceux-ci s'y retrouvent un peu plus aisément, nous avons changé le nom des parcelles. Notre carport à subi quelques aménagements pour y devenir le lieu central de l'auto-cueillette (tableau des récoltes, grande table, fruits, légumes racines, œufs, jus proposé à la vente).

Une toilette sèche ainsi que des bacs à compost ont également été construits.

Afin de garder les pieds au sec ainsi que de se prévenir de potentielles inondations, nous avons creusé une nouvelle mare de pompage ainsi qu'installé plusieurs tuyaux d'évacuation des eaux.

En 2022, nous avons réparé les dégâts des inondations au niveau de l'irrigation (électrovannes), mais aussi et surtout, nous avons installé une canalisation de plus de 100m de long et creusé une sorte de puits au point bas du terrain, mais proche des serres. L'objectif est de pouvoir capter l'eau et de l'évacuer via un tuyau de 125mm directement vers l'égout à rue. Nous avons maintenant la capacité d'évacuer plus de 2000m³ d'eau par jour hors du site, ce qui nous aurait, par exemple, permis de vider le site en 2 à 3 jours maximum lors des inondations... et donc de sauver tous les légumes...

Nous avons également pris le temps cette année de tailler l'ensemble des haies. De plus, une petite terrasse a trouvé place sous un tilleul derrière les serres afin de pouvoir accueillir travailleurs et visiteurs pour le repas ou le repos lors des belles journées.

Pour finir, au niveau des serres, un système d'ouverture des grandes portes avec poulie a été installé et la grande serre (S1) sera rehaussée et la bâche changée fin avril.

La vie du CA :

Par Julian

Plusieurs réunions du Conseil d'Administration se sont succédées depuis la dernière assemblée générale et la mise en place d'une nouvelle équipe. Chaque membre trouve ses marques. Les compétences de chacun se complètent face aux opportunités et obstacles rencontrés. La diversité des profils des membres constitue un vrai coup de pouce pour notre fonctionnement.

Le CA prend progressivement des responsabilités supplémentaires afin de décharger quelque peu l'équipe de terrain. La création d'un lien fort entre ce CA et l'équipe de terrain nous tient à cœur.

Le CA peut accueillir un ou plusieurs nouveaux membres mais ne souhaite pas le faire dans la précipitation. Les compétences pour renforcer l'équipe peuvent être très diverses : compétence juridique, organisateur d'événement, ressources humaines, gestion de réunion, expérience des coopératives, gestionnaire de dossier, communication... Si vous avez du temps à consacrer au projet et souhaitez vous porter candidat, n'hésitez pas à nous le faire savoir !

La coopérative vit :

Par Christian

10 nouveaux coopérateurs nous ont rejoint en 2022 et 14 coopérateurs ont augmenté leur nombre de parts pour un chiffre total de 18.400€

En 2022, nous n'avons pas reçu de demande de remboursement de parts. Marc Julémont qui avait exprimé l'an dernier le souhait de se voir rembourser de ses 25 parts a changé d'avis et a annulé sa demande.

Nous avons reçu une demande de remboursement en ce début 2023 de Monsieur Alexandre Vilain pour 10 parts.

2022 en chiffres :

Par Christian

Détails et commentaires des chiffres pour l'exercice 2022

Après une année compliquée en 2021 suite aux inondations, nous avons passé beaucoup de temps en équipe fin 2021 pour bien redéfinir les priorités stratégiques de 2022 et veiller à les appliquer. Et force est de constater que, dans l'ensemble, le plan 2022 a été très bien respecté. La météo s'est montrée assez clémente dans l'ensemble, en dehors de la sécheresse qui a eu pour conséquence que, à Mehagne, nous avons dû utiliser de l'eau du réseau, avec un surcôt non-budgété mais très limité en terme d'impact financier (environ 300€).

Notre situation de liquidités reste saine, avec une marge de sécurité d'environ 25.000€ de "réserve" dans les mois les plus compliqués en février-mars. Notre situation de trésorerie s'est également trouvée confortée par l'augmentation de la formule en auto-cueillette. Les abonnements étant annuels et payés anticipativement dans le courant du mois d'avril, cela permet une rentrée de liquidités qui nous permet de passer plus facilement le cap des mois d'avril et mai qui étaient traditionnellement les mois les plus compliqués en terme de liquidités. En effet, entre janvier et mai, une bonne partie des investissements de l'année sont réalisés (on a plus le temps) de même que l'essentiel de la mise en place des cultures (amendements, plants, semences...).

Notre dossier de demande d'indemnisation pour les inondations de 2021 est toujours en cours de traitement à la Région. Nous avons eu la visite de l'expert en août 2022 suite à de multiples relances, et nous attendons la suite... notre dossier a été notifié comme "complet" en novembre 2022, et nous espérons des suites en 2023, sans avoir la moindre idée des indemnités envisageables. Il n'a été tenu compte de rien du tout dans le budget 2023.

À la fin de ce quatrième exercice, le total de notre actif se monte à 284.121,89€, principalement composé d'immobilisations corporelles. Le poste "terrains et constructions" a augmenté en 2022, suite aux aménagements réalisés dans et autour du magasin, de même que les abords. Cela signifie que votre argent est toujours bien investi dans des infrastructures durables. Il y a aussi un poste d'immobilisations en cours, qui représente les panneaux photovoltaïques que nous avons commandés et payés pour être autonomes à l'avenir au niveau électricité à Mehagne, pour couvrir principalement les consommations du magasin (frigos, chambre froide, climatisation).

Au niveau des postes du bilan, en dehors des immobilisations et des fonds propres, rien de majeur à commenter si ce n'est une augmentation de nos stocks. Il y a bien entendu du nouveau avec tout le stock de produits "non-frais" que Gwen a ajouté au magasin, ce qui représente tout de même plus de 10.600€ par rapport à l'an dernier. Nous avons également réalisé des stocks de jus de poires et pommes-poires, car nous n'en avons plus et nous voulions anticiper une nouvelle éventuelle année avec peu de poires... Par ailleurs, nous avons également déjà acheté les bouteilles vides pour l'an prochain, ce qui nous a permis d'obtenir un très bon prix et de nous prémunir des augmentations qui ne cessent de se produire sur ces matières, avec une valeur en stock de près de 9.000€ de bouteilles vides. Les créances commerciales diminuent fortement, tandis que les autres créances augmentent, principalement en raison d'une avance faite à l'ASBL en attendant le paiement des subventions de la Communauté Française. Le poste des liquidités est stable et nous permet d'envisager sereinement l'exercice 2023.

Au passif du bilan, le capital a encore augmenté suite aux prises de participations juste avant la fin de la possibilité du Tax Shelter et à la souscription de nouvelles parts par les membres de l'équipe, comme chaque année. Les dettes vis-à-vis des fondateurs que sont Gabriel (dettes diverses), Vincent et Christian, apparaissent toujours mais aussi la dette envers W.Alter que nous remboursons trimestriellement. Il y a une augmentation à ce niveau parce que Gwen a participé à hauteur de 5.000€ au financement des aménagements du magasin via une avance, inscrite

logiquement au bilan. L'encours fournisseur a quant à lui diminué et concerne des achats de marchandises pour la fin d'année principalement.

Le quatrième exercice de Vent de Terre s'est déroulé de manière assez conforme à ce qui était présenté dans le business. L'exercice se solde cependant par une perte comptable de 25.387,42€

Justification de l'application des règles comptables de continuité

L'organe d'administration décide de maintenir l'application des règles comptables de continuité et ce pour les raisons suivantes :

- Bien que présentant un perte reportée importante et deux exercices consécutifs en perte, les fonds propres restent largement positifs ;
- Le résultat 2022 est en nette amélioration par rapport à 2021 et reste conforme à ce qui avait été budgétisé ;
- Le budget prévoit l'équilibre en 2024 et d'ici-là les cash-flow d'exploitation sont positifs ;
- La société parvient à honorer ses dettes courantes.

Analyse des revenus et des charges:

Les principales différences par rapport au plan initial se trouvent dans un chiffre d'affaire inférieur à celui envisagé au départ (-15.000€) suite à l'ouverture du magasin un mois plus tard que budgété et à un début d'année très (trop) calme au magasin (-8.000€), mais aussi à une diminution du nombre de paniers (une majorité des clients préfèrent aller au magasin...). Par ailleurs, au niveau des coûts, la différence majeure par rapport au plan vient d'un dépassement du poste des rémunérations (+8.500€), en partie suite à l'inflation mais aussi et surtout suite à l'engagement de Eléonore pour 13h/semaine, notre perle providentielle qui vient nous décharger d'une bonne partie de notre surcharge administrative avec une efficacité incomparable.

Il est donc important de noter que, comme en 2020, Vent de Terre dégage un solide bénéfice opérationnel de 20.331,23 et que la perte est uniquement due à la prise en compte des importants amortissements des investissements réalisés au départ. Nos activités nous permettent de couvrir nos coûts variables et de dégager une marge pour financer nos investissements, c'est une excellente nouvelle par rapport à la viabilité à long terme de la coopérative ! A la lumière de ces éléments, et malgré la perte qui s'ajoute à la perte reportée, le Conseil d'Administration estime justifier la continuité des activités, des mesures ayant été prises dans le business plan 2023 et suivants pour assurer le futur de la coopérative.

Il est important de noter que les différents postes des coûts sont bien maîtrisés, tant au niveau des marchandises que des services et biens divers, ce qui est très important à nos yeux.

Dans le plan de 2023, nous avons tenu compte d'une augmentation forte du poste des salaires suite à une indexation de 10,4% intervenue en janvier. Le poste a donc augmenté, alors que l'effectif sera maintenu par rapport à celui de 2022. Nous estimons en effet que l'équipe est à un nombre suffisant pour réaliser le plan de 2023.

Le montant des amortissements est stable à plus de 45.000€. Peu de biens sont actuellement totalement déjà amortis, et nous réalisons encore quelques investissements (environ 30.000€ en 2022). En 2023, ce poste sera encore assez semblable, mais il est important de savoir que dès 2024, ce poste va sensiblement diminuer suite principalement à l'amortissement des serres, mais aussi de toute une série d'autres postes, avec un impact direct sur le résultat comptable envisagé dans les

prochaines années. Je vous renvoie au business plan à ce sujet pour voir l'impact concret.

Les leçons

Nous continuons encore et toujours à apprendre... à fonctionner avec « Dame Nature » et pas contre elle. Les limaces de Mehagne commencent à nous causer moins de cauchemars, nos sols s'améliorent d'année en année de même que tous les abords qui font partie de l'ensemble que nous souhaitons faire vivre en symbiose.

Les mises à plats et décisions stratégiques prises fin 2021 portent leurs fruits : nous sommes moins dispersés, plus efficaces. Nos méthodes de travail continuent d'évoluer également, en étant très attentifs à ce que la charge de travail soit supportable par chacun.e.

Le suivi de différents indicateurs, non seulement financiers, mais aussi qualitatifs par rapport à notre bien-être au travail, nous permet de vivre les choses avec beaucoup plus d'harmonie et d'assurer la pérennité de Vent de Terre. L'Humain étant l'élément central de notre projet tout autant que la Terre.

Risques principaux pour nos activités

Cela n'a guère évolué depuis le départ : une sécheresse prolongée car nos réserves en eau ne sont pas inépuisables, mais aussi les inondations qui nous ont déjà occasionné des difficultés à plusieurs reprises. Les risques liés au climat en général peuvent avoir un impact important, impossibles à maîtriser pour nous, même si nous faisons de notre mieux pour anticiper et réagir de façon la plus efficace possible.

Le risque humain est également important à prendre en compte, car notre coopérative reste jeune, composée en partie de personnes ayant une expérience encore assez limitée dans le domaine du maraichage et de la gouvernance partagée, même si nous avons tous 1 an de plus ! Nos performances collectives peuvent se trouver fortement impactées en cas de difficultés sur le plan humain. Il est important d'en être conscient et nous faisons de notre mieux pour continuer à progresser dans ce domaine. Nous continuons à nous faire coacher trimestriellement, depuis 2021, par Daniel, qui travaille à l'ULg, en échange de paniers de légumes dans un super deal avec lui et son équipe, et nous lui en sommes très reconnaissants.

Notre CA nous a également énormément apporté depuis 2021 pour nous aider à voir plus clair sur la stratégie à mettre en œuvre et le moyen de gérer la charge de travail. MERCI à eux pour leur engagement à nos côtés.

Événements importants depuis la clôture de l'exercice

Pas grand-chose cette année, nous avons surtout décidé de travailler dans la continuité et de consolider tout ce que nous avons mis en place en 2022.

Denis a signé son contrat de travail pour passer de 2 jours/semaine à 4 jours/semaine, et rejoindre pleinement notre équipe. Il œuvrera à Tilff en partie, minimum 1 jour/semaine et le reste du temps à Mehagne.

Nous avons réalisé quelques aménagements complémentaires sur les 2 sites, comme la pose de nouveaux socarex pour gérer plus facilement le niveau de l'étang de Tilff, ou la construction d'un carport à côté des containers à Mehagne pour permettre de travailler de manière plus efficace et confortable.

Nous avons aussi décidé de vendre notre motoculteur, car nous ne nous en servons plus depuis déjà presque 2 ans et que nous souhaitons travailler avec des outils plus respectueux du sol. Il a été

acquis par un maraicher proche de chez nous, à la grande satisfaction des 2 parties.

Nous avons décidé de passer à la certification Bio pour différentes raisons. Nous sommes membres fondateurs de la Fédération des Maraichers Bio Diversifiés sur petites surfaces. Et nous nous étions donc engagé à nous faire certifier pour pouvoir en faire partie. Par ailleurs, suite à la révision de la PAC, la certification ne représente plus un coût pour un projet comme le nôtre. Cela nous permettra également, dans un deuxième temps, de prétendre à la certification Nature & progrès, plus stricte que le Bio et prenant en compte les aspects sociétaux de l'entreprise, ce qui est très important pour nous.

Budget 2023, commentaires

Le budget 2023 est disponible sur notre site internet et est une continuité de ce que nous avons réalisé en 2022.

Nous avons réintroduit une partie de ventes vers ceux que nous appelons les "partenaires", à savoir quelques restaurants mais aussi Terre d'Herbage qui est une plate-forme logistique locale qui se charge de faire le lien entre des producteurs locaux, et régulièrement des collectivités. Cela représente des prévisions pour environ 18.000€. Nous ne livrons personne, ils viennent se fournir à Mehagne.

Nous tablons sur le maintien de l'activité du magasin de Mehagne, mais sur une année complète, ce qui représente une prévision de environ 185.000€ sur l'année, dont 110.000€ de produits autres que notre production. Les marges sont limitées, mais nous permettent d'amortir nos coûts sur un chiffre d'affaire global plus important, c'est important de diversifier nos sources de revenus.

On diminue les attentes au niveau des paniers pour mieux coller à la réalité en tablant sur environ 200 paniers/semaine (75.000€)

Nous augmentons le nombre de places en abonnements auto-cueillette à Tilff en passant de 160 à 200 abonnements. En effet, les quantités proposées cette année étaient très importantes par personne, et permettent sans difficulté et sans risque d'envisager cette augmentation (80.000€). Enfin, nous comptons cette année sur un peu plus de subsides, principalement dans le cadre de notre passage à la certification Bio qui nous permet de prétendre à minimum 4.000€ en 2023.

Pour ce qui est des charges, nous mettrons toute notre attention à maintenir sous contrôle le poste 61 des services et biens divers comme en 2022. Le poste des rémunérations augmente sensiblement (+20.000€) malgré une très légère contraction de l'effectif (diminution du nombre d'heures de saisonniers), mais cela est dû à l'indexation de plus de 10% intervenue en janvier et nous avons tenu compte d'une éventuelle nouvelle indexation de 5% en 2023. La tendance est plutôt inverse au moment où nous écrivons ces lignes, mais c'est une sécurité. Le poste intègre le maintien des 13h/semaine de Eléonore, engagée au départ pour assumer le travail administratif effectué par le passé en partie par Elsa. Elsa est revenue de son congé de maternité, mais est entre-temps passée en 4/5 temps (1/5 en congé parental). Eléonore a accepté de continuer à assurer notre soutien administratif.

Le budget 2023 aboutit encore à une légère perte comptable en fin d'année, mais a été établi de manière prudente et ce résultat est encore une fois très impacté par les amortissements, pour la dernière fois de cette manière. Il est proposé un budget 2024 et 2025, qui montré clairement que, avec des hypothèses très conservatrices, le résultat comptable deviendra positif dès 2024, avec pour conséquence que la valeur de la part pourra commencer à ré-augmenter.

Vent de terre, c'est aussi une ASBL

Avant de devenir une coopérative en 2018, Vent de terre était une ASBL. Cette structure conserve tout son sens car de nombreuses activités en dépendent, dont principalement le Jardin pédagogique et les formations. Actuellement, Muriel, Julian et Vincent sont d'ailleurs salariés de l'ASBL.

Afin d'en savoir plus sur les activités proposées par l'ASBL, vous êtes invités à suivre ce lien vers le rapport d'activité.

Décisions soumises aux votes

Conformément aux statuts, les parts sociales confèrent, par catégorie de valeurs, les mêmes droits et obligations : chaque coopérateur bénéficie d'une voix à l'AG, quel que soit le nombre de parts qu'il possède.

Dans le cadre de l'assemblée générale du 15/04/23, vous voterez pour les points suivants :

- Approbation des comptes annuels et affectation du résultat;
- Décharge aux administrateurs pour la gestion au cours de l'exercice 2022.

Une conclusion en images





